

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE

SEANCE DU 6 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GROSROUVRE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Marc WINOCOUR, Maire.

Etaient présents : Mr Marc WINOCOUR; M. LAMBERT Yves ; Mme. POUSSIGNOT Marina, M. SPORTES Alain; Monsieur PIBOULEAU Jean- Pierre, Madame Angèle LAINE, Mme BRION M. Thérèse, Mme LASSUS Mélanie ; Anne COMBE, M.STOUDER Paul

Absent excusé :

Madame LALANDRE Jacqueline donne pouvoir à M.WINOCOUR

Mr. BOURCIER Dany donne pouvoir à Mme LASSUS

Monsieur Alain CHABOCHE donne pouvoir à M.LAMBERT

Madame MILLION Anne donne pouvoir à M.STOUDER Paul

Absent non représenté : M. OLTEAN Victor

Secrétaire de séance : Mme LAINE

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme LAINE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Lecture et approbation du compte-rendu du 4/11/2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- Rajout à l'ordre du jour :

AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DE COMMUNE 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- Vote du budget supplémentaire commune 2019
- Autorisation signature convention orange
- classement d'intérêt communal de certaines de tombes perpétuelles en état d'abandon
- Vote des indemnités de conseils 2019 du percepteur
- subvention voyage humanitaire

Questions diverses

-
- **Question N°1 : Vote du budget supplémentaire commune 2019**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les budgets présentés arrêtés comme suit :
COMMUNE :

Fonctionnement : Recettes : 100 286.22 € Dépenses : 100 286.22 €

Investissement : Recettes : 1 231 258.81 € Dépenses : 1 231 258.81 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- **Question N°2 : Autorisation signature convention orange**

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil municipal,

Après délibération, décide :

- DE METTRE A DISPOSITION d'ORANGE France un emplacement sise cote de brise tête chemin rural 5 de Gambais à Montfort sur la parcelle cadastrée section AO n°32,
- D'APPROUVER les termes du Bail ci annexée à la présente,
- DE FIXER le montant du loyer à la somme de 7.000 Euros nets/an
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'opérateur ORANGE FRANCE,

13 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mélanie LASSUS)

Le Conseil Municipal approuve à la majorité

- **Question N°3 : classement d'intérêt communal de certaines de tombes perpétuelles en état d'abandon**

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Autorise le Maire à reprendre les tombes indiquées et d'inscrire au patrimoine communal, les tombes indiquées dans le tableau ci-dessous,

Carré A	Carré B	Carré C
46 / 52 / 78 / 81	64	01 / 02 / 31 / 31 bis

Carré D	Carré E	Carré F
45	31 / 67	04

- Dit que les tombes inscrites au patrimoine communal, seront remises en bon état de propreté, de solidité et de sécurité, par la commune. Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans les tombes inscrites au patrimoine à dater de ce jour,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- **Question N°4 : Vote des indemnités de conseils 2019 du percepteur**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à la majorité à titre personnel une indemnité de conseil de 100% à Monsieur HANNEBICQUE, Receveur Municipal, pour la prestation globale d'assistance conseil de l'année 2019. (Montant max : 449.56€)

Vote CONTRE : 6 ABSTENTION : 2 Vote POUR : 6 (dont la voix du président de séance prépondérante de droit)

Le Conseil Municipal approuve à la majorité

- **Question N°5 : subvention voyage humanitaire, soli raidi team**

CONSIDERANT la demande de subvention reçue en octobre 2019, pour l'organisation d'un raid culturel et solidaire qui permet d'acheminer des fournitures scolaires et sportives en Europe de l'Est.

Ce tour de l'Europe représente 10 000 kilomètres et traverse 20 pays en 22 jours à bord de Peugeot 205. Les équipages sont composés de 3 personnes par voiture.

La Soli'Raidi'team est composé de 6 membres et prendra le départ en août 2020.

- LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,
DÉCIDE d'attribuer une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- **Question N° 6 : Subvention voyage humanitaire, Madame marine CHAPON pour la croix rouge française**

CONSIDERANT la demande de subvention reçue en octobre 2019, pour l'organisation d'un voyage humanitaire dans le cadre de la formation infirmière de madame Marine CHAPON.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, DÉCIDE d'attribuer une subvention de 650 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Question N°7 : AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DE COMMUNE 2020

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au

Conseil Municipal - d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Questions diverses

- Financement des travaux en cours d'un logement communal
- Proposition de déplacement de la borne kilométrique « Michelin »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h



Marc WINOCOUR

Maire

